

Stade Léo Lagrange - Lancement de l'étude générale portant sur l'avenir du stade - Démolition de la tribune populaire - Mise en place d'une tribune de 1 000 places - Adoption du projet - Demande de subventions

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'accession du Besançon Racing Club (BRC) en Nationale, conjuguée au début prometteur en championnat de l'équipe suscitent un engouement populaire certain quant à la fréquentation du stade.

Cet équipement a été construit entre 1935 et 1939 sous la responsabilité du cabinet d'architectes BOUHANA. Cet ouvrage majeur construit en béton armé a vieilli et certaines structures sont aujourd'hui trop dégradées pour garantir la sécurité du public.

D'ailleurs, le Conseil Municipal du 19 janvier 1998 avait abordé ce problème et décidé la réfection de l'auvent de la tribune d'honneur et divers travaux de sécurité pour 2 800 000 F.

Lors de sa dernière visite en janvier 1999, la Commission de Sécurité a émis un avis défavorable pour l'utilisation de la tribune populaire et des gradins Sud. Il est donc nécessaire d'engager une réflexion générale sur le devenir de cet équipement et d'arrêter un programme des activités qui s'y dérouleront.

Cependant, au vu des éléments qui précèdent, la tribune populaire neutralisée sera démolie.

De plus, pour satisfaire à la demande des spectateurs, il est proposé de construire une tribune provisoire couverte de 1 000 places environ sur la piste d'athlétisme devant la tribune populaire et de mettre à disposition des sanitaires.

La capacité totale du stade sera portée à 2 800 places couvertes en tribunes et 2 686 places dans les gradins Nord.

Enfin, il est proposé une réfection et une adaptation des accès au terrain et l'amélioration de l'accessibilité de cet équipement aux personnes à mobilité réduite.

L'étude a été conduite par les services techniques municipaux et les travaux sont évalués à 2 500 000 F TTC.

Ces équipements pourront être opérationnels en janvier 2000.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le projet,
- autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation et au règlement des travaux après la procédure normale d'appel d'offres (y compris les travaux supplémentaires), ceci dans la limite des crédits inscrits au budget,
- solliciter l'aide financière de l'Etat, de la Région, du Département et du District,
- inscrire en recettes et en dépenses au budget supplémentaire de l'exercice courant les aides obtenues, dès réception des décisions attributives,
- inscrire au budget supplémentaire 1999 un crédit de 500 000 F au chapitre 90.412.2313.95035 (33000) par affectation partielle de l'excédent du Compte Administratif 1998,
- s'engager à prévoir au budget primitif 2000 le complément de financement de l'opération,
- solliciter l'autorisation de commencer les travaux avant la notification des décisions attributives de subventions.

«**M. LE MAIRE** : On sait depuis longtemps qu'il faut refaire le stade mais comme on ne peut pas tout faire à la fois, on avait commencé par le Palais des Sports et par d'autres structures sportives. Il est intéressant de le faire maintenant, vu les résultats de notre équipe de football du BRC qui peut nous mener en deuxième division si elle continue sur sa lancée. Les joueurs sont jeunes, ils risquent d'être un peu essouffés car le championnat est long quand même. Je les encourage et les félicite. M. GRAPPIN qui connaît le sport presque autant que moi, va nous dire ce qu'il en pense.

M. GRAPPIN : Monsieur le Maire, depuis plusieurs années, nous disons que le patrimoine sportif bisontin vieillit et qu'il vieillit mal.

M. LE MAIRE : Tous ceux qui vieillissent vieillissent mal !

M. GRAPPIN : Mais aujourd'hui vous êtes bien obligés de reconnaître que nous avons raison. Je reconnais que de gros efforts ont été faits mais ce n'est pas suffisant et je me réjouis que les résultats prometteurs du BRC fassent accélérer la rénovation de ce stade Léo Lagrange qui en a bien besoin. Nous avons déjà eu plusieurs réflexions sur le devenir de ce complexe sportif en commission des sports. Il faut maintenant aller plus loin, définir un programme d'utilisation de ce stade avec de multiples activités sportives ou non, avec maintien ou non de la piste chère aux cyclistes. Enfin Monsieur le Maire, imaginons que dès l'année prochaine il y ait un derby Sochaux- Besançon, ce qui est aujourd'hui dans les choses du possible, vous venez de le rappeler, ce n'est pas une tribune de 1 000 places qu'il faudra mettre en place mais plusieurs de ce type afin de satisfaire le public et d'éviter ainsi la manifestation de mécontentement que nous avons connue il y a quelque temps.

M. LE MAIRE : C'est vrai qu'on ne pouvait pas imaginer la réfection du stade lorsque, il y a un an, il y avait 100 spectateurs à un match de foot, dont 30 spectateurs payants -ces chiffres m'ont été donnés par les responsables- et ce sont effectivement les résultats qui font qu'il y a un engouement, c'est bien, donc on répond. Mais il ne faut pas non plus, comme certains de vos amis l'écrivent régulièrement dans les journaux, dire que la Ville ne pense à rien, car il avait déjà été envisagé depuis longtemps dans votre commission, qu'il faudrait un jour ou l'autre une réfection générale, globale du stade Léo Lagrange. Donc je crois qu'on va effectivement se lancer dans ce projet lorsque le Palais des Sports sera terminé.

En l'espace de moins de 10 ans on aura quand même érigé une patinoire, une piscine, un palais des sports, une salle de concert, vous aurez du mal à critiquer la municipalité sortante.

M. FUSTER : Quelques éléments de réponse pour Jean-Claude GRAPPIN, il connaît bien le dossier mais il était un peu obligé d'intervenir. Je voudrais dire que le problème qu'il y a eu lors de l'avant-dernier match du BRC n'était pas du fait de la Ville, j'insiste lourdement. Il était du fait d'une organisation du club qui n'attendait pas 4 500 spectateurs et qui n'avait prévu ni assez de guichets, ni assez de billets. Ça n'est pas un problème municipal car le stade était capable d'accueillir 4 500 spectateurs ce soir-là, donc je crois qu'il est bon de le préciser devant l'ensemble des commissaires ou des conseillers municipaux. Et puis c'est vrai que nous menons cette réflexion sur le stade depuis maintenant 4 années au moins, que maintenant nous sommes à peu près au point concernant la réponse globale que nous allons faire.

Il reste effectivement un point que nous réglerons avec l'ensemble des collectivités, c'est celui de la piste cycliste puisqu'a priori nous n'en n'aurons plus car elle est complètement obsolète. Il faut vraiment en reconstruire une qui réponde aux normes actuelles avec une longueur de 260 à 350 m et qui soit en principe couverte. Aujourd'hui on a une piste qui fait 500 m autour du stade et qui ne répond absolument plus aux besoins des pratiquants.

Cela nous permettra de répondre à la fois aux vœux des footballeurs et des rugbyman qui souhaitent un stade à l'anglaise, c'est-à-dire un stade rectangulaire qui rapproche les spectateurs du terrain de jeu et qui améliore le confort de vue. C'est le projet qu'on va envisager. On a déjà commencé une première phase, je vous le rappelle tout de même, il y a deux ans, en construisant l'auvent de la tribune d'honneur -2 800 000 F-. Le projet suivant sera donc de reconstruire la tribune populaire puis une

tribune derrière un des deux buts et enfin l'autre tribune derrière l'autre but. Donc on phasera très bien le programme, on a même bien avancé sur la réflexion et ce qu'on vous propose là c'est effectivement un moyen terme.

Je voudrais vous rappeler également que la Ville a réagi très rapidement suite à l'avant-dernier match puisque nous avons mis en place 1 700 chaises pour le dernier match du BRC. Ça n'a pas été complet mais nous, on avait répondu et on avait une capacité de stade très largement suffisante. Le projet dont le Maire vous a parlé répondra très largement, je crois, aux besoins du BRC puisque nous aurons 2 800 places couvertes assises et 2 700 places assises dans les virages et donc je pense qu'avec cette capacité on sera très au fait.

Le dernier point que vous soulevez c'est celui de la montée éventuelle de l'équipe de foot en D2. Je crois qu'il va falloir qu'on y réfléchisse pour être prêt à cette éventualité. Je peux me permettre de le dire Monsieur le Maire, ce que nous souhaitons tous, ce n'est pas de retrouver forcément Sochaux mais de voir notre équipe évoluer en D2 l'an prochain et je peux vous dire qu'on y réfléchit et qu'on sera prêt.

M. LE MAIRE : Propos que je partage totalement.

M. JACQUEMIN : Lorsque nous avons évoqué la réfection du Palais des Sports, la question de la bonne organisation du stationnement des véhicules dans ce quartier avait été évoquée. Le parti est pris maintenant de rénover Léo Lagrange, c'est un fait, le problème reste donc entier par rapport à l'ensemble de ces deux entités maintenant importantes. La piscine est un petit peu moins fréquentée et même si elle ne l'est pas aux mêmes heures, en fait le problème demeure parce que c'est tout de même une aimable pagaille dans le quartier chaque fois qu'il y a une manifestation sportive d'une certaine importance. Il serait tout de même intéressant, Monsieur le Maire, de faire l'inventaire des capacités d'accueil de parking dans le quartier -il y en a d'ailleurs, elles ne sont pas inexistantes- et de voir ce qui pourrait être fait. C'est tout de même assez désagréable notamment lorsqu'on ne connaît pas la ville, d'arriver dans un quartier où il n'y a pas une capacité d'accueil des voitures très facile, c'est du temps perdu. Il faut arriver au match ou à la manifestation très en avance, ce qui n'est pas très confortable pour les gens qui viennent de l'extérieur ni pour les habitants.

M. LE MAIRE : Vous savez, les amateurs de foot sont des gens patients. Vous dites : une aimable pagaille mais au stade Bonal, j'aime autant vous dire que pour y entrer ou pour en sortir, c'est aussi difficile qu'au stade Léo Lagrange quand il y a un match important. Mais ça n'empêche qu'il faut effectivement voir le nombre de places de parking dont on pourra disposer sur l'ensemble de ces deux installations, palais des sports et stade.

M. FUSTER : Dans le cadre de la rénovation du Palais des Sports justement, on va engager une étude d'impact pour voir les implications que va entraîner un palais des sports de 6 000 places. Il y aura donc bien sûr dans cette étude d'impact tout le problème des parkings et on va essayer aussi de réfléchir à des cheminements piétonniers pour améliorer l'accès depuis les parkings un peu extérieurs. Tout cela on l'a inclus dans notre réflexion, très fortement.

M. LE MAIRE : Paulette commence à connaître le foot. On lui a appris il n'y a pas longtemps mais maintenant elle sait de quel côté on tape dans les buts ! (rires).

Mme GUINCHARD-KUNSTLER : C'est très bien qu'une ville, toute une agglomération s'enthousiasme pour une équipe, en plus c'est très populaire, tout le monde se rencontre. C'est très bien mais l'exemple de ce qui s'est passé autour de la Coupe du Monde et du Grand Stade montre bien qu'on ne va pas créer des parkings uniquement pour des manifestations énormes. C'est beaucoup plus dans l'organisation des mouvements lors de ces grandes manifestations, qu'il faut réfléchir au niveau du cahier des charges sinon on ne s'en sortira jamais, on va tout équiper pour les grands événements, ça nous coûtera «les yeux de la tête» et je crois que l'argent peut être mis ailleurs.

M. JACQUEMIN : Je ne préconise aucune solution particulière mais je doute tout de même qu'on ne soit pas amené à développer un peu le stationnement. Je crois tout à fait intéressant pour la Ville de mener une politique d'image appuyée sur des grandes manifestations internationales. Effectivement il y aura derrière quelques obligations, parce que rien ne serait pire que de miser sur des grandes manifestations internationales et de ne pas démontrer qu'on est capable d'accueillir les gens dans de bonnes conditions, les accueillir d'une manière ou d'une autre mais méfiez-vous tout de même des capacités de parking.

M. LE MAIRE : On vous a compris Monsieur JACQUEMIN».

Sur avis favorable de la Commission du Budget et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'ensemble de ce dossier à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 24 septembre 1999.